

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie DURANDET, première adjointe au maire.

Date de convocation : 22 juin 2023

François NEBOUT empêché

MEMBRES PRESENTS :

Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Mallory PEYRONAUD, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Annie MARAIS À Jérôme GRIMAL,
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU À Mallory PEYRONAUD,
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,
Frédéric CROS À Sabrina BURON,
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRES ABSENTS :

Marie-Laure DUMONT, Hassen SFAR.

Monsieur André LANDREAU a été nommé secrétaire de séance



N° 2023-065- Finances - Convention d'investissement 2022-2024 avec le Conseil Départemental

En décembre dernier l'assemblée départementale a décidé la reconduction du partenariat avec la Ville de Soyaux pour la période 2022-2024 afin de mener une politique concertée et dynamique d'aménagement et de développement de la ville. Les politiques départementales s'inscriront désormais dans le cadre de la charte « Charente 2030 » dont les dispositifs existants ont été revus afin que leurs critères répondent, notamment, à l'impératif climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Il en est ainsi de la convention d'investissement 2022-2024 pour laquelle une dotation de 409.100 € a été inscrite pour ces trois années.

Aussi, il est proposé de présenter au cofinancement les opérations suivantes :

- Plan handicap
- Modernisation et verdissement de l'éclairage public et sportif.
- Travaux de rénovation énergétique du bâti
- Rénovation de deux courts de tennis

➤ Plan handicap

Montant projet HT : 250 000 €

Montant subvention sollicité : 95 600 €

Mise en œuvre du plan handicap dans un souci d'inclusion du handicap dans la vie de la cité. Cela passe par des travaux d'aménagement de voirie, de bâtiment, du mobilier adapté (tant urbain que dans les écoles), ainsi qu'un travail sur des documents de communication.

Pour mener à bien cet objectif, la commune a mis en place un plan pluri annuel d'investissement et une « APCP Handicap » pour permettre d'investir durablement dans le handicap et la mobilité réduite (1.5 millions d'euros sur 10 ans + 2 ans).

L'enveloppe votée au budget en 2023 s'élève à 300 000 € TTC. Un co-financement a été également sollicité auprès de l'Etat au titre de la DETR et accordé à hauteur de 100 000 €.

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	Montant de la subvention	
			Escomptée	Acquise
Coût € HT	250 000,00 €			
DETR	250 000,00 €	40%		100 000,00 €
Conseil Général	250 000,00 €	38%	95 600,00 €	
Fonds propres:		22%	55 188,00 €	
FCTVA			49 212,00 €	
TVA	50 000,00 €			
TOTAL € TTC	300 000,00 €		200 000,00 €	100 000,00 €

- Modernisation et verdissement de l'éclairage public et sportif.

Montant projet HT : 166 666,67 €

Montant subvention sollicité : 84 000 €

Travaux de modernisation et de remplacement d'éclairage public vieillissant dans un souci de développement durable, avec l'installation de lanternes led, de lanternes solaires, optimisation des implantations et des commandes. Ces travaux concernant le parc d'éclairage public de la commune



(2 251 points lumineux dont 201 en led, soit 2.1% seulement) et le parc lumineux sportif (4 stades – 98 points lumineux), notamment les terrains d'entraînements, plus gros consommateurs d'électricité. La commune sollicite également un co-financement auprès de la Région (accordé 28 000 €) et du Grand Angoulême (accordé 20 000 €) sur ces travaux.

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	Montant de la subvention	
			Escomptée	Acquise
Coût € HT	166 666,67 €			
Conseil Général	166 666,67 €	50%	84 000,00 €	
Conseil Régional	142 107,49 €	20%		28 000,00 €
Fonds propres:		21%	35 192,00 €	
FCTVA			32 808,00 €	
Autres partenaires : GA	152 117,27 €	13%		20 000,00 €
TVA	33 333,33 €			
TOTAL € TTC	200 000,00 €		152 000,00 €	48 000,00 €

➤ Travaux de rénovation énergétique du bâti

Montant projet HT : 625 000 €

Montant subvention sollicitée : 187 500 €

Le projet de la commune concerne tous les bâtiments publics (mairie, école, salle de sport, salles polyvalentes, bâtiments techniques et administratifs...). Les études, pour le décret tertiaire, ont commencé en janvier 2023, permettant d'aboutir à la livraison d'un schéma directeur des travaux à réaliser sur les bâtiments soumis au décret tertiaire et la commune s'appuiera, pour ceux inférieurs, sur les études de « Conseil en Orientations Energétiques » déjà réalisés et en cours de mise en œuvre. L'enveloppe prévisionnelle pour ces travaux pour les années 2023-24 est estimée à 750 000€ TTC. La commune sollicite également un co-financement auprès de l'Etat sur ces travaux (accordé 131 250 € DETR / sollicité 119 100 € Fonds Verts).

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	Montant de la subvention	
			Escomptée	Acquise
Coût € HT	625 000,00 €			
DETR	375 000,00 €	35%		131 250,00 €
Conseil Général	375 000,00 €	50%	187 500,00 €	
Autre aide de l'Etat : fonds verts	375 000,00 €	32%	119 100,00 €	
Fonds propres:		30%	189 120,00 €	
FCTVA			123 030,00 €	
TVA	125 000,00 €			
TOTAL € TTC	750 000,00 €		618 750,00 €	131 250,00 €

➤ Rénovation de deux courts de tennis*Montant projet HT : 100 000 €**Montant subvention sollicitée : 42 000 €*

Il est proposé de refaire les courts non couverts situés en contrebas de la salle couverte du stade Léo Lagrange Les travaux reprennent la structure support et le revêtement de jeu. Les grillages seront révisés.

L'enveloppe prévisionnelle pour ces travaux pour les années 2023-24 est estimée à 120 000€ TTC.
La commune sollicite également un co-financement auprès de la FFT et du GrandAngoulême sur ces travaux.

Financement prévisionnel de l'opération

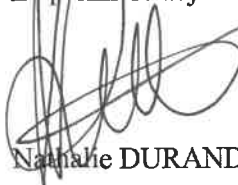
ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	Montant de la subvention	
			Escomptée	Acquise
Coût € HT	100 000,00 €			
Conseil Général	100 000,00 €	42%	42 000,00 €	
Fonds propres:		20%	20 315,20 €	
FCTVA			19 684,80 €	
Autres partenaires : GA	100 000,00 €	20%	20 000,00 €	
Autres partenaires : FFT	100 000,00 €	18%	18 000,00 €	
TVA	20 000,00 €			
TOTAL € TTC	120 000,00 €		120 000,00 €	

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la demande de subvention à effectuer auprès du Conseil Départemental de la Charente au titre de la convention d'investissement 2022-2024 portant sur la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Pour le maire empêché
La première adjointe au maire,



Nathalie DURANDET